

IX^e Montgolfiade en Thouarsais du 1er au 3 septembre 2017

BRIEFING GENERAL du vendredi 1er septembre 2017

II.13 / 5.10 TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATION

A l'entrée de la Direction des vols sur l'hippodrome de Thouars. (1250 / 1080).

4.4.2 REMPLISSAGE EN PROPANE

Deux personnes au maximum par équipage sur l'aire de remplissage.

Eteindre les téléphones mobiles, ou les laisser à l'intérieur des véhicules.

Porter des gants et des vêtements couvrants. (ni jambes, ni bras nus)

Ne pas ouvrir les événements des réservoirs avant le début du remplissage.

Ne pas utiliser **d'outils en métal dur** (acier).

7.1 AIRE DE LA MANIFESTATION

Limites horizontales : La carte de la manifestation 1/50 000 remise à chaque pilote.

Limite verticale supérieure : FL 65 (niveau 65) hors espace aérien contrôlé.

7.3.1 Z.I. (zones interdites) Voir la carte de la manifestation.

La zone suivante est formellement interdite par arrêté préfectoral :

Mont (Nord de Thouars) 1380 / 1850 rayon 1 km. Survol interdit à moins de 2 000 ft.

Zones sensibles

Tous les autres cercles ou rectangles correspondent à des élevages, bétail en plein air, porcs ou volailles sous hangar et/ou au pâturage. Hauteur sol minimale 1 000 ft. Les bovins en plein air peuvent se trouver au-delà d'un cercle de 250 m. En cas de découverte d'une zone sensible, ou d'un doute sur la nature d'un hangar pouvant abriter des animaux, appliquer la procédure suivante : **chauffe immédiate et continue avec le brûleur silencieux** afin de prendre rapidement de la hauteur pour survoler la zone sensible le plus haut possible. Ne pas chauffer avant d'avoir dépassé l'élevage.

ZONE Natura 2000 (ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay)

On doit voler au dessus de 1 000 ft / sol dans le quadrilatère 1700 / 0800 qui inclut la ZPS de la plaine d'Oiron Thénezay et particulièrement au-dessus des cercles colorés où sont les oiseaux, sauf cas de nécessité d'atterrissage. En toutes circonstances, pas d'atterrissage dans les friches, les jachères ou les luzernes.

8.1 PROGRAMME (heures locales)

Premier vol vendredi soir 1er septembre à 19 h, dernier vol dimanche soir 3 septembre 2017. Créneaux de vol : le soir de 19 h au coucher du soleil. Le matin du lever du soleil jusqu'à 10 h 30. Pour la durée de la manifestation : LS 07 25 ; CS 20 30.

9.1 POINT DE DECOLLAGE COMMUN Hippodrome de Thouars 1250 / 1080

L'accès à la zone de décollage des montgolfières sur l'hippodrome est permis dès autorisation du Directeur des vols ou du chef-lanceur. Entrée et sortie du terrain d'envol côté Sud. Garer les véhicules sur l'aire d'envol aux emplacements indiqués par panneaux.

9.6 PREPARATION DES MONTGOLFIERES

9.6.1 Respecter les emplacements numérotés qui vous sont attribués pour gonfler et décoller.

9.6.2 Tout ballon doit être retenu tendu par une amarre à largage rapide à tout moment du gonflage et jusqu'au décollage.

10.5, 10.10 SUR LE RESEAU ROUTIER

Ne pas stationner à moins de 50 m d'une intersection.

Ne jamais s'arrêter sur la route. Garer les véhicules sur le bas-côté.

Respecter les limitations de vitesse (90, 70, 50 ou 30 km/h).

IX^e Montgolfiade en Thouarsais du 1er au 3 septembre 2017

10.15 **ECOUTE PERMANENTE OBLIGATOIRE de la fréquence radio VHF 122.250**

Les pilotes doivent rester en écoute permanente sur la fréquence 122.250 durant la totalité du vol. Seuls les messages de sécurité sont acceptables, comme par exemple demander à son équipe au sol ou à d'autres concurrents une clairance pour monter.

L'usage d'autres fréquences radio VHF entre les ballons et les équipages au sol doivent être limitées au vol en basse altitude avant l'atterrissage. Le directeur des vols peut utiliser la fréquence 122.250 pour des messages de sécurité.

COMPTE-RENDU (Flight Report Form)

Ramener vos passagers avant le remplissage en propane. Chaque pilote remettra à la DV son compte-rendu de vol dès son retour en signalant toute anomalie ou incident éventuel. Les pilotes ne souhaitant pas remplir leurs réservoirs avertiront Michel Achard 06 77 06 84 91 dès que possible et dans tous les cas avant l'heure de fermeture du remplissage.

RAPPELS IMPORTANTS

AVANT LE VOL

La décision du vol est le moment le plus important d'une ascension aérostatique. Notre objectif est de vous faire voler, le plus souvent possible, tout en donnant aux pilotes, aux équipages et à leurs passagers, un maximum de garanties de sécurité. Les organisateurs de la manifestation n'ont jamais pesé sur nos décisions de vol. Pilotes et officiels, nous sommes tous bénévoles et sommes ici ensemble pour notre plaisir et pour faire plaisir au public, aux partenaires qui ont permis d'organiser cette manifestation.

Si nous décidons d'annuler un envol de groupe, chaque pilote restera libre de décoller sous sa propre responsabilité, s'il estime que son niveau de compétence et son équipage le lui permettent (Règle 2.11). La direction des vols restera sur le terrain à tout moment et vous pourrez la consulter sur l'opportunité de décoller à votre gré. Nous appliquons cette procédure depuis plus de 20 ans pour la sécurité de tous dans le respect de la liberté de chacun.

EN VOL

INCIDENTS DE VOL

En cas de contact avec une structure artificielle (mur, toiture, câbles, pylône, etc) ou avec un arbre ou un bosquet plantés dans un but décoratif ou productif, le pilote devra le signaler dans le compte-rendu de vol et de prévenir la Direction des Vols. (06 86 726 526). Toute absence de déclaration pourra faire l'objet de poursuites au titre de dommages au Tiers non déclaré.

COLLISIONS EN VOL

La grande vitesse d'évolution verticale des ballons actuels multiplie et aggrave les risques de collision en vol **Le pilote du ballon supérieur est responsable de la collision**, sauf démonstration contraire après analyse des tracés GPS. Même sans conséquences matérielles et/ou humaines le pilote responsable sera interdit de vol. Le jury de la manifestation pourra décider de saisir la commission de discipline de l'aéronautique civile si son pilotage a été considéré comme particulièrement dangereux.

L'ATTERRISSAGE

RECUPERATION

Essayer de se poser près des chemins. Eviter la zone Natura 2000 pour l'atterrissage, y compris les luzernes et les jachères. Ne jamais entrer dans un champ, même sans culture, même d'herbe rase, avec un véhicule, avant d'obtenir la permission du propriétaire. Si le propriétaire n'est pas trouvé, **LE BALLON SERA REPLIÉ ET MIS DANS SON SAC AVANT QUE LE VEHICULE N'ENTRE DANS LE CHAMP. LE VEHICULE QUITTERA ENSUITE LE TERRAIN AUSSI TOT QUE POSSIBLE.**